



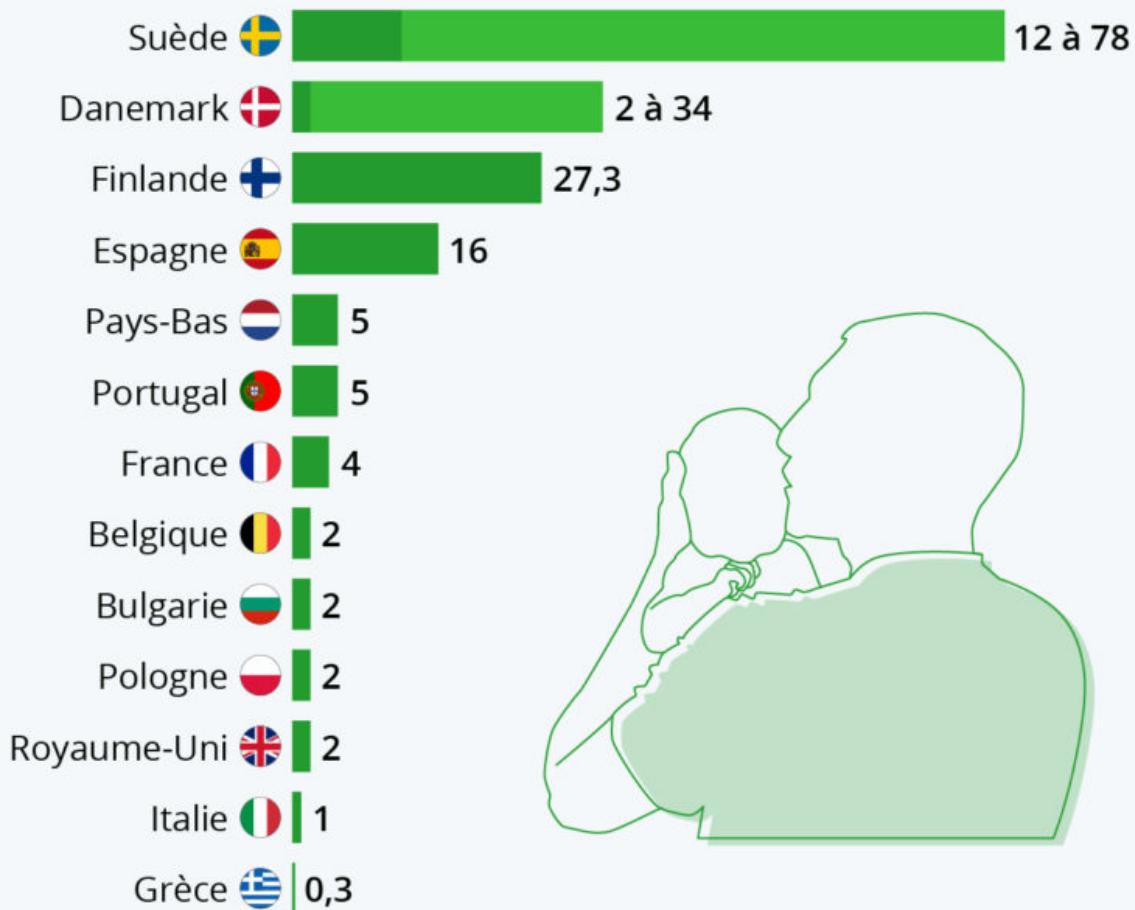
Ecrit par Echo du Mardi le 1 juillet 2021

Congé paternité : quels pays d'Europe sont les plus généreux ?

Ecrit par Echo du Mardi le 1 juillet 2021

Congé paternité : où est-on le plus généreux dans l'UE ?

Nombre de semaines de congé paternité indemnisées dans les pays de l'UE sélectionnés en 2021 *



* Le niveau d'indemnités varie généralement entre 70 % et 100 % du salaire. Dans certains pays, tels l'Allemagne ou la Croatie, il n'y a pas de droit légal au congé paternité, mais le père peut partager un congé parental avec la mère.

Sources : Commission européenne, recherches Statista





Ecrit par Echo du Mardi le 1 juillet 2021

À partir du [1er juillet 2021](#) en France, les jeunes papas pourront bénéficier d'un congé paternité plus long, ce dernier étant étendu de 14 à 28 jours (dont une semaine obligatoire). Cette avancée constitue une bonne nouvelle pour les pères, [mais aussi pour les mères](#), qui vont pouvoir bénéficier d'une plus grande présence de leur conjoint pour s'occuper du nouveau-né. Qu'en est-il de la durée du congé paternité chez nos voisins européens ?

Comme le montre cette comparaison du nombre de semaines indemnisées au sein de l'UE, malgré cet allongement, la France reste loin derrière certains États européens. Depuis cette année, l'[Espagne](#) a par exemple aligné la durée du congé paternité sur celle du congé maternité, les deux affichant désormais une durée de 16 semaines, indemnisées à 100 % pour les deux conjoints. En 2020, le [gouvernement finlandais](#) avait pris la même décision, en garantissant aux deux parents de pouvoir prendre 164 jours de congé chacun pour s'occuper de leur bébé.

Ce sont les pays nordiques qui se montrent les plus généreux, le titre du congé paternité le plus long au sein de l'UE revenant à la [Suède](#), qui offre la possibilité de prendre de 12 à 78 semaines indemnisées. À l'opposé de l'échelle, la [Grèce](#) ne donne que deux jours de congés aux pères, alors que dans d'autres États, comme l'Allemagne, il n'existe pas de droit légal au congé paternité, mais la possibilité de partager une partie du congé parental avec la mère.

De Tristan Gaudiaut pour [Statista](#)